
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 octobre 2018 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE18 1591

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 octobre 2018, en y retirant les articles 12.001 à 12.003.

Adopté à l'unanimité.

CE18 1592

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE18 1593

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE18 1594

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE18 1595

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 13 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE18 1596

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 890 818 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour la gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour un premier terme d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre du contrat accordé à Conception et gestion intégrées inc. (CM16 1077), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 692 004 \$ à 5 582 822 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1181543006

CE18 1597

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Coforce inc., pour la fourniture de services pour l'entretien sanitaire du Stade de soccer de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 276 853,62 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1181543005

CE18 1598

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Fortier Auto (Montréal) ltée, ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les 4 commandes pour la fourniture de cinquante-huit fourgonnettes et fourgons de classe 175, 177 et 217, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales et chacun des lots ci-après indiqués, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16962 ;

<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
<u>Lot 1:</u> Onze fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 5230 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 125 pi ³ (minimum)	389 902,07 \$
<u>Lot 2:</u> Dix-sept fourgonnettes utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 280 pi ³ (minimum)	597 122,66 \$

Lot 3:

Quinze fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 8500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pi³ (minimum) 571 437,25 \$

Lot 4:

Quinze fourgons utilitaires ayant un poids nominal brut de 9300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi³ (minimum) 609 275,52 \$

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1188034006

CE18 1599

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser la prolongation du contrat accordé à Communication J. Poissant enr. (CE16 1135) pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications vocales et numériques dans les véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 3 juillet 2018 au 2 juillet 2019, pour une somme maximale de 163 896,86 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1188034008

CE18 1600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de trente véhicules utilitaires sport pour les besoins du Service de Police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 326 202,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17177 ;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1188034009

CE18 1601

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 463 689,24 \$, taxes et contingences incluses, pour la fabrication et l'installation de modules d'affichage libre dans les 19 arrondissements de la Ville de Montréal;
- 1- d'accorder à Enseicom inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 272 773,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17215;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187286004

CE18 1602

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 866 141,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour les bibliothèques de Côte-des-Neiges (lot 2.1), de Parc-Extension (lot 2.2) et de Mercier (lot 2.3);
- 2- d'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. (lot 2.1) et à CGA architectes inc. et Les consultants SM inc. (lots 2.2 et 2.3), firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour les sommes maximales de 288 991,42 \$ (lot 2.1), de 181 604,10 \$ (lot 2.2) et de 177 593,67 \$ (lot 2.3), taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 249 690,94 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour la bibliothèque Frontenac (lot 2.4);
- 2- d'accorder à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services exp inc. (lot 2.4), seules firmes soumissionnaires, ces dernières ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, soit pour une somme maximale de 182 130,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187443002

CE18 1603

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et Infrastructel inc. afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour le prêt de main d'oeuvre de conception, dans le cadre des projets de reconstruction, ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (CE17 1131), pour une somme maximale de 336 146,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1186850009

CE18 1604

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Groupe ABS inc. pour le contrôle des matériaux et essais de laboratoire, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM);
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 381 892,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1678 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le président de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1186850010

CE18 1605

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville loue du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (CG13 0224) un espace locatif situé au 11100, boulevard Ray-Lawson, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2018, moyennant un loyer total de 695 603,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement;

- 2 - d'autoriser une dépense estimée à 17 246,25 \$, taxes incluses, pour le coût d'électricité, pour la durée du terme de 5 ans;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1186025007

CE18 1606

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail en appui à la tenue du colloque *e-Commerce-Québec*, qui se tiendra les 4 et 5 octobre 2018 au Palais des congrès de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187796006

CE18 1607

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 5 447,83 \$ à l'École nationale de l'humour, pour effectuer des travaux d'accessibilité universelle à l'entrée de l'édifice situé au 2120, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme Équipements - Aide d'urgence de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1181654010

CE18 1608

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une aide financière de 5 000 000 \$ provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le soutien à la réalisation des projets pilotes relatifs à l'utilisation de véhicules autonomes électriques à des fins de transport collectif;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministre responsable de la région de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 5 000 000 \$ à affecter pour la réalisation des projets, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1185890002

CE18 1609

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1180643002

CE18 1610

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2018, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1180643003

CE18 1611

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue d'une consultation publique portant sur la vision et les principes de développement urbain et d'aménagement du secteur Lachine-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1183794001

CE18 1612

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la direction du Service de l'environnement à déposer une demande de subvention pour une « Étude opérationnelle d'adaptation aux changements climatiques » dans le cadre du programme « Municipalités pour l'innovation climatique (MIC) » de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), au montant de 125 000 \$, aux fins de réaliser une étude visant à améliorer la performance en santé et sécurité du travail des employés municipaux dans le contexte des changements climatiques;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'environnement et le chef de division de la Division de la planification et du suivi environnemental à signer tous les documents administratifs reliés à cette demande, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1187533001

CE18 1613

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 118 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002), l'ordonnance no 5 jointe au présent dossier décisionnel, ayant pour objet d'accorder une gratuité au Collège André-Grasset (1973) inc., d'une valeur de 9 855 \$, pour l'utilisation des installations et des biens et services au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre de la 43^e édition du « Bol d'or », les 16, 17 et 18 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1181543007

CE18 1614

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue Monselet, entre l'avenue des Récollets et l'avenue Gariépy, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1183496007

CE18 1615

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1187235008

CE18 1616

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1180025001

CE18 1617

Vu la résolution CA18 09 0191 du conseil d'arrondissement d'Achats-Cartierville en date du 10 septembre 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la démolition d'une dépendance située au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est (Collège Mont-Saint-Louis), érigée sur le lot 2 494 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le site du patrimoine cité de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1184197001

CE18 1618

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renommer « parc du Tramway-83 » le parc José-Rizal situé du côté sud du chemin Queen-Mary, entre les avenues Earnscliffe et Clanranald, et constitué du lot 2 347 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 2- de renommer « parc Michelle-Arthus » le parc Snowdon (nom usuel) situé de part et d'autre de la rue Snowdon, entre les avenues Earnscliffe et Clanranald, et constitué des lots 2 384 977 et 2 385 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1184521013

CE18 1619

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1449, adopté le 20 août 2018 par le conseil municipal de la Ville de Mont-Royal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à en transmettre une copie certifiée conforme à la Ville de Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1187683005

CE18 1620

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301), la Fondation Jacques-Forest et Centraide du Grand-Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2022, et la lettre d'entente entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) sur les libérations syndicales aux fins de la campagne Centraide des employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser M. Serge Lamontagne, directeur général, à signer l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal, le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301), la Fondation Jacques-Forest et Centraide du Grand-Montréal pour et au nom de la Ville de Montréal;

- 3 - d'autoriser Me Jean Rochette, adjoint au directeur des relations de travail, ou M. Jean-Yan Gagnon, directeur des relations de travail, à signer la lettre d'entente entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) sur les libérations syndicales aux fins de la campagne Centraide des employés de la Ville de Montréal, pour et au nom de la Ville de Montréal et de procéder au dépôt de cette entente auprès du ministère du Travail selon les dispositions du *Code du travail*, RLRQ, c. C-27.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1180044001

Levée de la séance à 10 h 40

70.001

Les résolutions CE18 1591 à CE18 1620 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville